

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 065-200072106-20240314-DEL20240314\_13-BF



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

---



---

LE 14 MARS 2024

Communauté de Communes Adour Madiran



# Sommaire

**Le Débat d’Orientation Budgétaire :**

**Le Rapport d’Orientation Budgétaire**

**La Communauté de Communes Adour Madiran :**

**Le contexte international et national :**

**Les éléments à retenir dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 :**

**Le point sur les réformes impactant les collectivités :**

**Définition du projet budgétaire :**

**Traduction financière du projet :**

**Les Budgets de zones**

**Le Budget Spanc**

**Le Budget Ordures Ménagères**

**Le Budget Centre de Santé**

**Le Budget Hôtel d’entreprises**

**Le Budget Principal**

**Fiscalité :**

**Fiches compétences**

**Données consolidées :**

**Lexique :**

# Le Débat d'Orientation Budgétaire

## Rappel réglementaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants.

La Tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Celui-ci s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire qui est transmis au minimum 5 jours avant la tenue du débat (Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 – Code Général des Collectivités Territoriales L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT).

La loi de programmation des finances publiques (LPFP), et notamment le II de l'article 13, complète la liste des informations devant figurer dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion du débat.

## Objectifs :

La tenue du débat est un moyen privilégié de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais il doit également leur permettre d'adapter le budget de la collectivité grâce à **des évolutions prévisionnelles** concernant les dépenses et les recettes et, ainsi, statuer sur une estimation budgétaire cohérente.

*« Élément central de la démocratie locale »*

# La Communauté de Communes Adour Madiran :

Une collectivité qui s'inscrit :

## Dans un périmètre :

La Communauté de Communes Adour Madiran a été créée au 1er janvier 2017, issue de la fusion de trois intercommunalités par l'application de la loi Notre.

Elle regroupe 72 communes, dont 11 des Pyrénées-Atlantiques en étendant donc son territoire sur deux départements et deux régions. L'ensemble de ses communes membres est représenté en Conseil Communautaire par 99 délégués.

La population retenue pour le calcul de la DGF 2024 et communiquée par l'Insee pour l'ensemble du territoire est de 24 711 habitants.

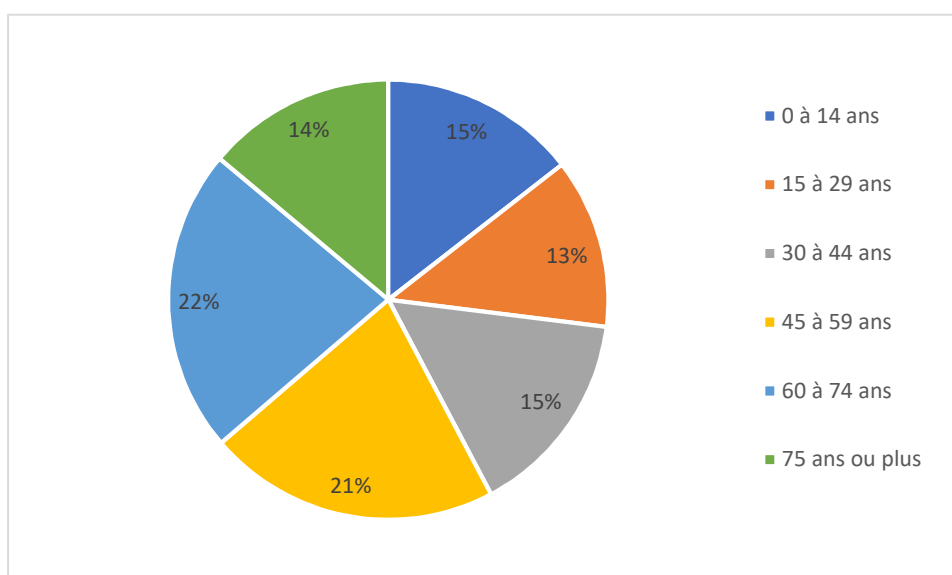
## Dans un contexte social – économique :

### Les données démographiques du territoire :

(Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200072106>)

Les dernières études publiées pour le territoire par l'Insee s'appuient sur des données de 2020 :

#### Répartition de la population par tranche d'âge :



La population du territoire continue sa lente régression. Sur l'ensemble des tranches d'âge, le territoire a perdu 81 habitants.

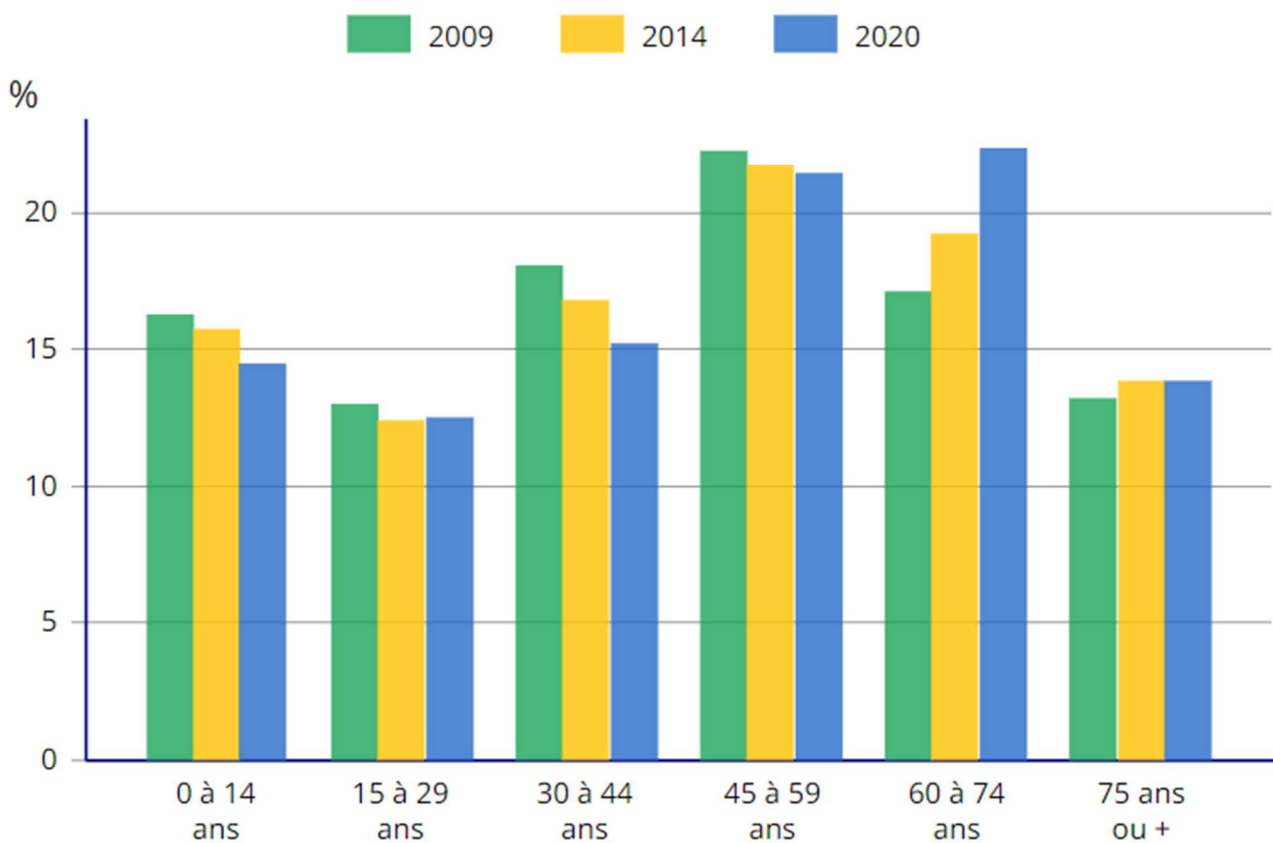
Il est important de noter que le rapport de l'Insee s'appuie sur l'année 2020.

Nous pourrions mesurer dès l'an prochain l'impact de la pandémie COVID sur la démographie du territoire.

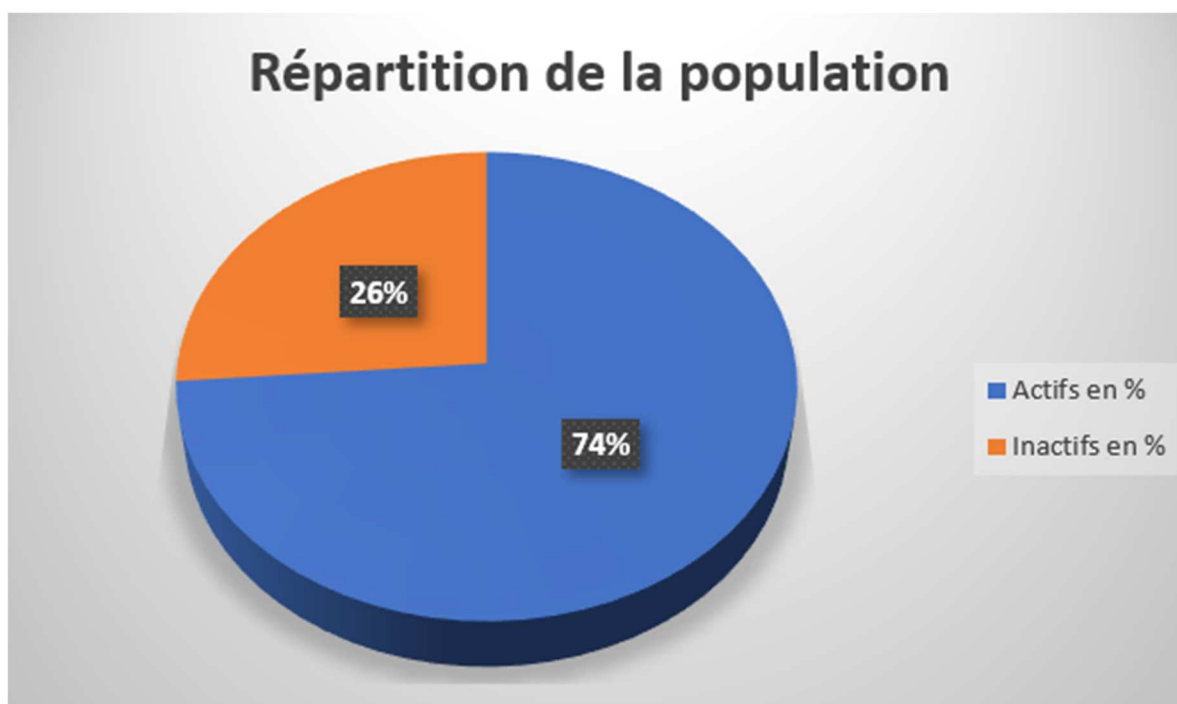
La tranche d'âge la plus ciblée par la baisse des habitants est celle des 45 à 59 ans (-101) suivie des 0 à 14 ans (-47) ; en revanche, la population dont la tranche d'âge se situe entre 60 à 74 ans augmente de 169 habitants.

Evolution de la répartition de la population par tranche d'âge :

### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



## Répartition de la population :



Le taux de personnes au chômage comptabilisé dans les personnes actives du graphique s'élève à 8,6 % tandis que celui représentant les personnes retraitées s'élève à 9,2 % dans la catégorie des personnes inactives.

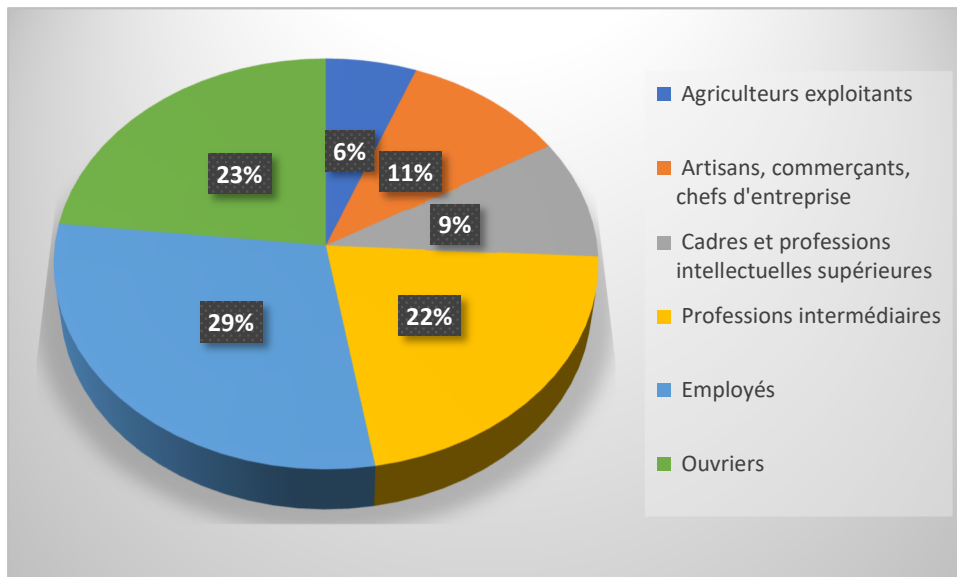
## Les données économiques du territoire :

(Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200072106#chiffre-cle-5>)

## Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité fin 2021 :

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés plus
<b>Ensemble</b>	<b>704</b>	<b>100,0</b>	<b>52</b>	<b>564</b>	<b>38</b>	<b>29</b>	
Agriculture, sylviculture et pêche	95	13,5	14	80	0	1	
Industrie	63	8,9	4	41	9	7	
Construction	75	10,7	9	59	5	1	
Commerce, transports, services divers	299	42,5	22	249	15	10	
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	111	15,8	4	97	6	2	
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	172	24,4	3	135	9	10	

Répartition des actifs (de 15 à 64 ans) ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle :



Pour exercer des compétences :

## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

Développement économique

Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

GEMAPI

## COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Politique du développement, du logement et du cadre de vie pour laquelle a été défini l'intérêt communautaire sur la création de logements adaptés sur l'ensemble du territoire

Voirie d'intérêt communautaire

Équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance et santé

## COMPÉTENCES FACULTATIVES

Techniques d'information et de communication

Assainissement non collectif

Autres services d'intérêt communautaire

## Rappel des faits marquants de la collectivité :



## Le contexte international :

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux directeurs semblent toutefois avoir atteint leur plafond. L'Europe et la France n'échappent pas à cette tendance générale.

A – Le contexte international

### *Ralentissement de l'inflation*

La hausse des prix de l'énergie était le principal moteur de l'inflation avant même la guerre en Ukraine.

A ce jour, les prix de gros continuent leur baisse amorcée en raison de l'affaiblissement de la demande mondiale. Les prix restent toutefois élevés par rapport aux normes historiques, surtout en Europe. La hausse de l'inflation s'est propagée en 2023 au-delà de l'énergie.



En 2023, la levée de la remise carburant et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité ont entraîné un regain de pressions inflationnistes atteignant un pic en février. Depuis, le processus de désinflation s'est engagé en France clôturant l'année à 4,1 %.

L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1 % en décembre contre +15,9 % en mars)

**Taux directeurs BCE :**

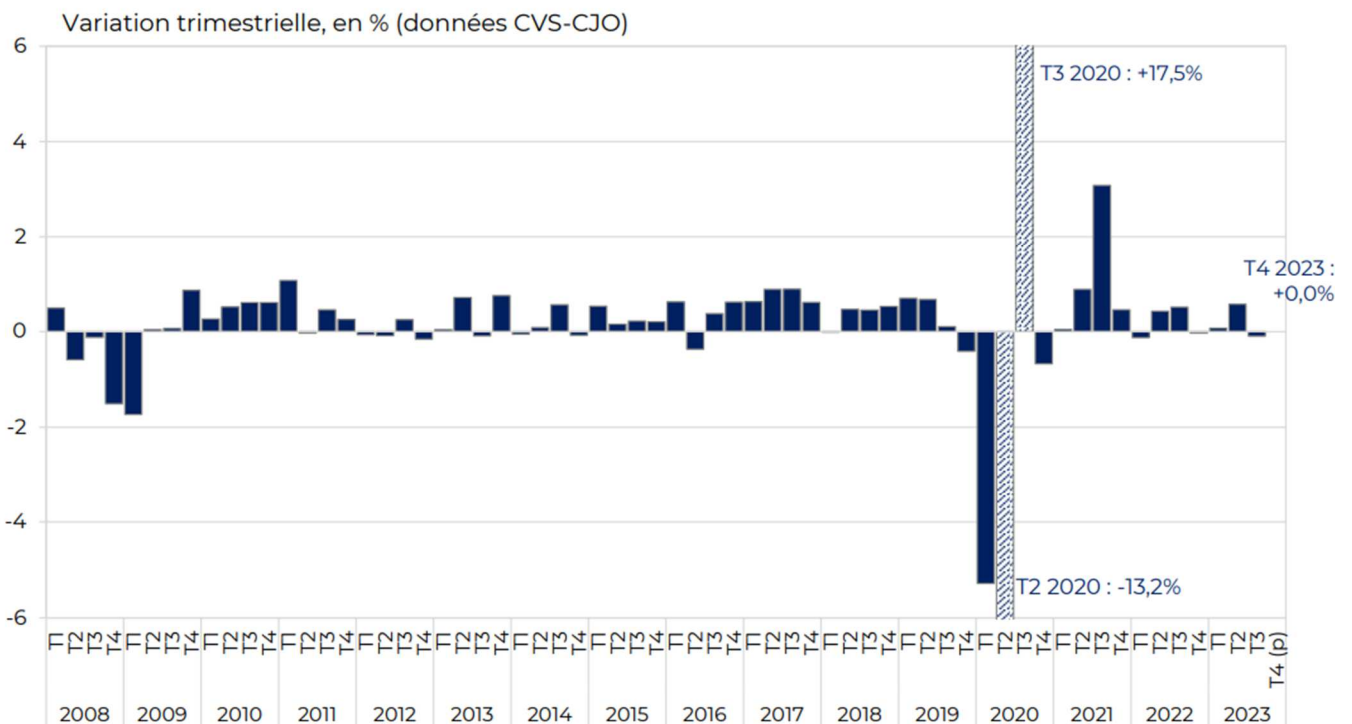
Avec dix hausses de taux directeurs depuis juillet 2022, la BCE (Banque Centrale Européenne) a réalisé le resserrement monétaire le plus rapide de son histoire et ce, afin de contrer l'accélération de l'inflation en zone euro. Elle a ainsi porté son taux directeur de 0 % à 4,50 % en octobre 2023.

Sous l'effet de la remontée des taux directeurs et d'un essoufflement des perspectives de croissance, la courbe des taux présente une forme atypique de courbe inversée ; les taux d'intérêt court terme sont plus élevés que ceux à long terme. La BCE se montre prudente sur la baisse des taux directeurs tant que l'inflation ne sera pas revenue à 2 % à moyen terme. Les anticipés de taux sont désormais à la baisse mais un retour des taux aux niveaux exceptionnels connus de 2015 à 2022 est peu probable.

## Le contexte national :

### La croissance revue à la baisse en ce début d'année

Evolution du PIB français :



En février, l'indice de climat des affaires de l'Insee se dégrade un peu par rapport à janvier et reste en dessous de sa moyenne de longue période.

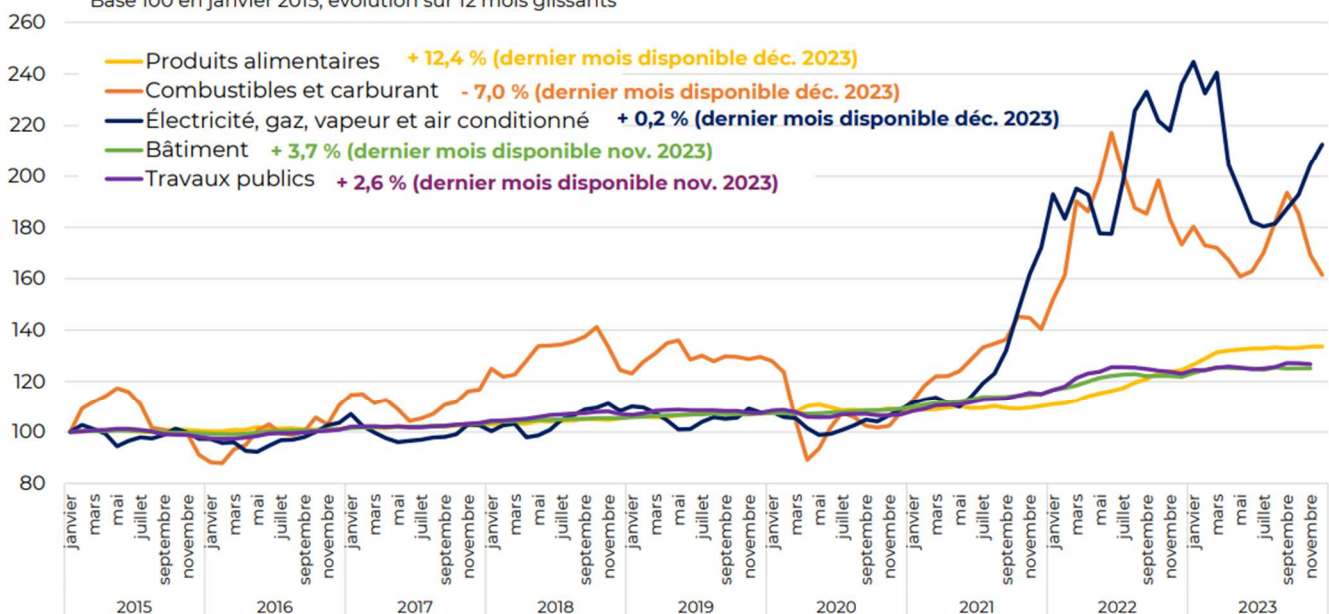
L'inflation décélère encore un peu en février (2,9 % sur un an après 3,1 % et 3,7 % en décembre). Cette baisse de l'inflation est due au ralentissement sur un an des prix de l'alimentation (surtout liée aux produits frais) et des produits manufacturés (quasiment stables sur un an).

Le gouvernement a annoncé qu'il révisait les perspectives de croissance du PIB à 1 % cette année (contre une prévision initiale de 1,4 %). Ce chiffre est encore supérieur au Consensus des économistes (+0,7 %). Cette révision le conduit à annoncer 10 Md€ d'économies par rapport à la trajectoire envisagée dans la loi de finances.

Depuis le début du mois de février, les annonces se succèdent et laissent présager à une loi des finances rectificative durant l'été 2024.

### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



# Les éléments à retenir dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 :

## 1 - Loi des finances pour 2024 :

La loi des finances 2024 comprend de nombreuses mesures techniques qui complexifient le paysage des finances des collectivités et ne permettent plus d'avoir de vision à long terme des moyens qui leur sont alloués pour faire face au contexte explicité ci-dessus et répondre aux enjeux locaux.

Aussi, la présentation qui est faite des grandes mesures sera résumée en trois sous-parties :

### ➤ Mesures contre l'inflation :

Les mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique sont reconduites :

- Bouclier tarifaire pour les collectivités de moins de 10 agents et dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 2 M€.
- Amortisseur électricité : prise en charge par l'État de 75 % du surcoût au-delà de 250€/MWh.
- Filet de sécurité : dotation pour les collectivités ayant une baisse de plus de 15 % d'épargne brute en 2023 et selon des critères de potentiel fiscal par habitant.

### ➤ Dotations et péréquation :

La progression de la DGF des communes et intercommunalités est de 320 M€ (+ 1,19 %) mais reste inférieure à l'inflation prévue en 2024 (2,5 %).

Cette hausse bénéficiera essentiellement aux communes (290 M€), la dotation d'intercommunalité n'étant revalorisée que de 30 M€ (faisant progresser la DGF des EPCI de moins de 0,5 %).

### ➤ Fiscalité :

- CVAE et remplacement par une fraction de TVA :  
Pour les collectivités, cette suppression est intervenue dès 2023. La CVAE est remplacée par une fraction de TVA composée d'une :
  - Part fixe égale à la valeur moyenne de la CVAE perçue pour les 4 années allant de 2020 à 2023 constituant un socle plancher de ressources,
  - Part variable en lien avec la progression de la TVA au niveau national et correspondant au fonds national de l'attractivité économique des territoires.
- Suspension jusqu'en 2026 de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022 et actualisation « classique » en 2023
- Report de deux ans des dispositions relatives à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation – Application au 1er janvier 2028 des nouvelles valeurs locatives
- **Revalorisation des bases à hauteur de 3,9 %**

## L'impact des réformes fiscales sur les finances de la CCAM, son autonomie et sa prévisibilité financière

Le remplacement de la CVAE - après celle de la taxe d'habitation précédemment- par une fraction de TVA nationale ainsi que la réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour les établissements industriels réduisent l'autonomie financière de la Communauté de Communes. La fiscalité locale et la contribution économique du territoire s'en trouvent profondément modifiées avec un lien fiscal essentiellement foncier (foncier bâti, non bâti et cotisation foncière des entreprises).

Au-delà de ce parti pris, la fraction de TVA attribuée aux collectivités pour une année est :

- Révisée en cours d'année, durant le dernier trimestre
- Arrêtée et connue de façon définitive au cours du premier semestre de l'année suivante.

**Ce mécanisme a conduit en 2023 :**

- **A une régularisation de la fraction de TVA 2022 : - 34 519 €**
- **Une baisse du versement de la fiscalité sur le dernier trimestre : - 91 746 € de compensation TH et 16 000€ de compensation CVAE**

**De plus, le filet inflation qui avait été estimé par la Direction des Finances Publiques en septembre 2022 (226 091€) et dont le versement devait intervenir en 2023 n'aura pas bénéficié à la CCAM ; Les critères d'éligibilité ne semblent pas avoir été remplis.**

### **Augmentation de la tarification du service des Ordures Ménagères :**

Une hausse en dessous de l'inflation (1 € par bac de collecte et 0.0003 € / litre) a été actée par délibération afin de préserver l'équilibre du budget dédié.

### **Dissolution du budget Centre Multimédia :**

Suite à la vente de la salle de spectacle à la mairie de Vic en Bigorre et nouvel appel à projet de la Région Occitanie concernant le tiers-lieu, les élus de la CCAM ont délibéré pour la dissolution de ce budget.

L'activité du « Ciné-théâtre » est intégré au budget principal.

## Définition du projet budgétaire :

**Le Mot du Président : « Si l'on n'investit pas sur le long terme, il n'y a pas de court terme ».**

Cette citation de Georges David, industriel américain, s'applique parfaitement à la mission d'une intercommunalité telle que je la conçois.

En effet, dans ce contexte général anxiogène, les prévisions budgétaires imposent rigueur et prudence. Mais en dépit de ces éléments défavorables, la Communauté de Communes Adour Madiran va redoubler d'énergie pour continuer à être au service de ses entreprises, de ses administrés et plus globalement du territoire.

Notre communauté de communes est marquée par une profonde ruralité et elle doit quotidiennement adapter ses actions afin de maintenir, voire d'attirer la population pour trouver un emploi, se déplacer facilement, accéder aux soins et aux services en général et bénéficier d'un cadre de vie agréable, autant de programmes d'actions qui trouvent traduction dans le présent ROB.

L'augmentation du coût de la vie et des matières premières ainsi que les réformes fiscales successives vont toutefois nous contraindre à la prudence dans l'élaboration de notre budget 2024 et nous obliger à prioriser et phaser notre action afin de garantir notre capacité à investir. Nous avons engagé un travail d'optimisation de nos recettes depuis plusieurs années, ce qui nous a permis de limiter l'impact de l'inflation.

A ce titre, la CCAM peut se féliciter d'avoir traversé la crise énergétique 2023, l'inflation et les augmentations de salaires successives des agents territoriaux sans hausse d'impôts. Mais désormais tout évolue très vite tant les événements extérieurs (contexte mondial, crise sanitaire inflation, ...) ont des conséquences directes sur le budget de l'intercommunalité, comme sur celui des ménages.

Et la réalité des chiffres nous oblige à présenter des orientations budgétaires ambitieuses mais réalistes qui vont demander du courage politique.

En effet, force est de constater qu'aujourd'hui, la collectivité ne dispose plus de capacités suffisantes pour poursuivre son action et innover, que l'incertitude plane sur les recettes de 2024 et qu'enfin, le plan d'économies de l'Etat annoncé par Bruno Le Maire a des conséquences sur les budgets des collectivités locales.

Les marges de manœuvre financières s'amenuisant d'année en année, une augmentation des taux d'impôts locaux apparaît comme l'un des derniers leviers fiscaux à notre disposition pour

équilibrer le budget 2024, étant entendu que les élus réfléchissent à d'autres pistes de travail pour augmenter les recettes pour les années à venir.

Ces choix budgétaires, difficiles à porter mais pourtant nécessaires, se prennent en responsabilité et en collégialité au sein du bureau communautaire et du conseil communautaire après des mois de travail et de réunions sur les finances de la collectivité.

Cette année plus que jamais, le budget de la collectivité s'articule autour de la notion de solidarité pour construire le territoire de demain.

Le Président,

Frédéric RÉ

## Traduction financière du projet :

Dans ce contexte, il est proposé d'envisager les budgets avec prudence, en optant pour une stabilité des recettes et un maintien du niveau des dépenses de fonctionnement.

Les grandes orientations sont définies dans cette présentation.

### Les budgets de zones :

- **Règlementairement, les opérations d'allotissement sont isolées dans des budgets annexes sans autonomie financière. La CCAM en compte 5 en 2023**
- **1 budget supplémentaire sera créé en 2024 : Une zone au Sud de Rabastens de Bigorre, afin d'intégrer l'acquisition de nouveau terrain et permettre à une entreprise de s'installer (cf. délibération conseil communautaire du 7 décembre 2023 délibération n° DEL202312047\_18)**

### Principe :

**Le lien avec le budget principal :** pour financer l'acquisition des terrains et leur aménagement, le budget principal avance la trésorerie.

Après intégration dans l'actif de la collectivité des infrastructures telles que la voirie, l'éclairage public, etc..., la vente des terrains aménagés doit rembourser, à terme, cette avance.

### **RAPPEL : 3 grands principes de la préparation budgétaire des zones :**

- 1- Le budget comprend uniquement les frais qui entrent en compte dans la détermination du prix de vente des terrains.
- 2- L'aménagement et la vente des terrains se comptabilisent en section de fonctionnement tout le long de l'année. En fin d'année, une écriture inverse est passée dans la même section pour neutraliser la section de fonctionnement et contre-passée en section d'investissement : c'est l'écriture de comptabilisation des stocks.
- 3- L'intégralité des terrains à vendre est inscrite en section de fonctionnement, selon un prix moyen, afin de déterminer si le budget sera en mesure de rembourser l'avance au budget principal.

**Zone du Bosquet / Andrest :**

Résultat en 2023 : 0 €

**Prévision 2024 : Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Fin des travaux d'aménagement 150 000 €	Vente des terrains 323 000 €
Frais de bornage 5 000 €	
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

Sur cette zone, la vente de deux parcelles devrait être signée.

**Zone du Louet / Montaner :**

Résultat en 2023 : 2 820,51 € -

1 vente réalisée

**Prévision 2024 : Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Frais de bornage 5 000 €	Vente des terrains 36 000 €
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

**Zone du Midi / Rabastens :**

Résultat en 2023 : 15 000 €

**Prévision 2024 : Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
Reprise du réseau d'assainissement 15 000 €	Vente des terrains 94 722 €
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

Sur cette zone, trois porteurs de projet se sont manifestés, dont deux cessions pourraient se concrétiser en 2024.



## Zone Industrielle de l' Estéous/ Rabastens :

Total surface acquise 18 275m<sup>2</sup>

### Prévision 2024 : Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Acquisition terrain 1€	Vente de terrain porteur de projet 59 500 €
Travaux de viabilisation 60 000 €	Terrain restant à commercialiser 21 000 €
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

## Zone du Marmajou / Maubourguet :

Résultat en 2023 : 99 025,67 €

1 vente de terrain réalisée en 2023

*Dette éteinte en 2023 sur ce budget*

### Prévision 2024 : Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Travaux bornage 5 000€	Vente des terrains 35 000 €
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

## Zone de la Herray / Vic en Bigorre :

Résultat en 2023 : 0 €

1 vente de terrain réalisée en 2023

### Prévision 2024 : Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Acquisition parcelle 40 000€	Vente des terrains 870 000€
Arrondi TVA 5 €	
Ecritures de Stock	Ecritures de stocks

## Le Budget Centre Multimédia :

- Budget avec autonomie financière avec personnel

### Contexte budgétaire :

En 2023, la CCAM a cédé la salle de spectacle à la Mairie de Vic en Bigorre.

Dès lors, la commune de Vic-en-Bigorre a récupéré la gestion de la salle du rez-de-chaussée.

Les événements survenus en 2023 ont conduit la CCAM à dissoudre ce budget.

**Résultats en 2023 : Déficit de fonctionnement : 11 154,92 €**

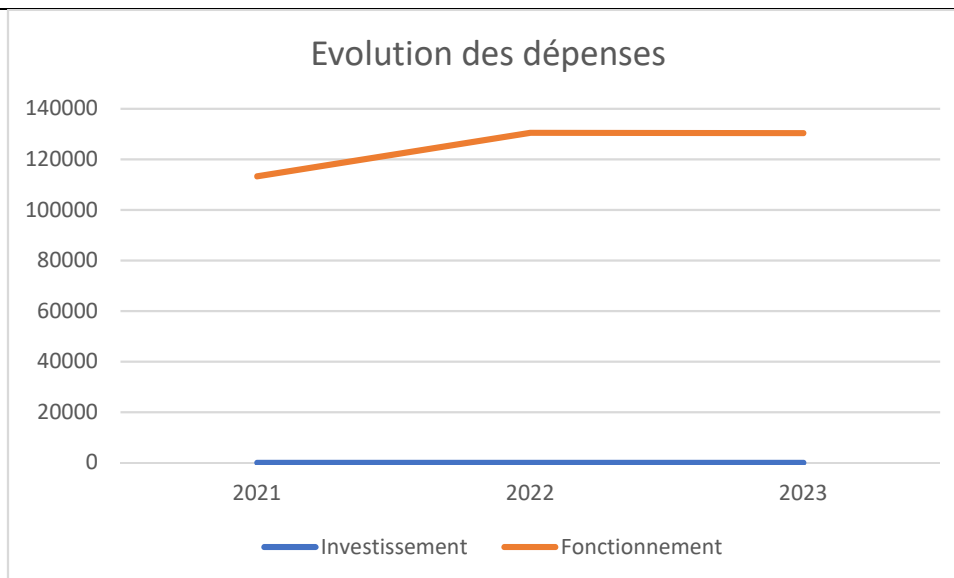
**Déficit d'investissement : -40 603,67 €**

## Le Budget SPANC :

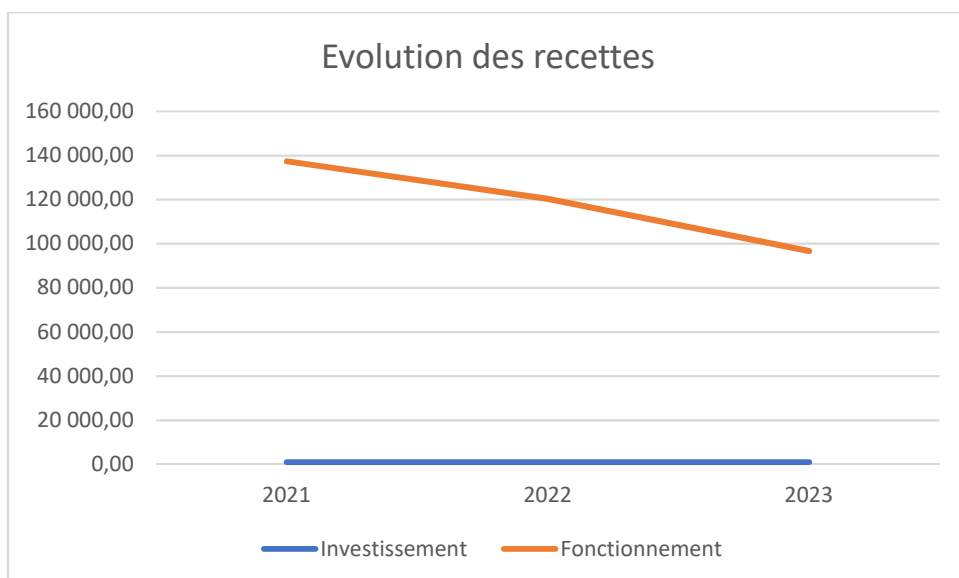
- Budget avec autonomie financière avec personnel

**Résultats en 2023 : Déficit de fonctionnement 34 778,83 €**

**Excédent d'investissement : 1071€**



Evolution des dépenses				
Année	Fonctionnement	% évolution fonct.	Investissement	% évolution invest.
2021	113 271,07	22,98	0	
2022	130 491,06	15,2	0	
2023	130 423,66	-0,05	0,00	
<b>2024 Prévision</b>	<b>148 000,00</b>		<b>5 000,00</b>	



<b>Evolution des recettes</b>				
<b>Année</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>% évolution fonct.</b>	<b>Investissement</b>	<b>% évolution invest.</b>
2021	137 360,20		1 071,00	
2022	120 418,13	-12,33	1 071,00	
2023	96 715,83	-19,68	1 071,00	
<b>Prévision 2024</b>	<b>135 000,00</b>		<b>1 071,00</b>	

### **Perspectives 2024 :**

L'activité de ce budget est réduite par la diminution de l'effectif et en 2023.

Toutefois, l'effectif s'est stabilisé en fin d'année et l'activité a retrouvé un rythme normal avec 2,80 ETP.

Il convient de noter qu'une étude a été lancée pour le transfert obligatoire de compétence eau / assainissement en 2026.

- **Recherche de l'autonomie financière du budget**

### **Point Ressources Humaines :**

	<b>012 - Prévisions</b>	<b>012 - Réalisé</b>
<b>2021</b>	<b>96 000 €</b>	<b>95 282 €</b>
<b>2022</b>	<b>110 000 €</b>	<b>113 783 €</b>
<b>2023</b>	<b>113 000 €</b>	<b>112 521 €</b>

**Pas de dette sur ce budget**

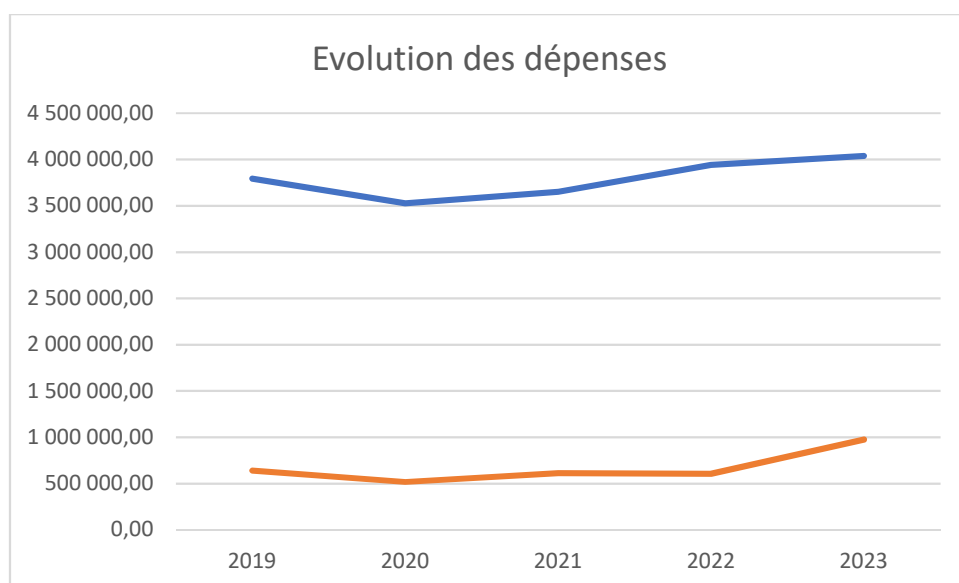
## Les ordures ménagères :

- Budget avec autonomie financière avec personnel

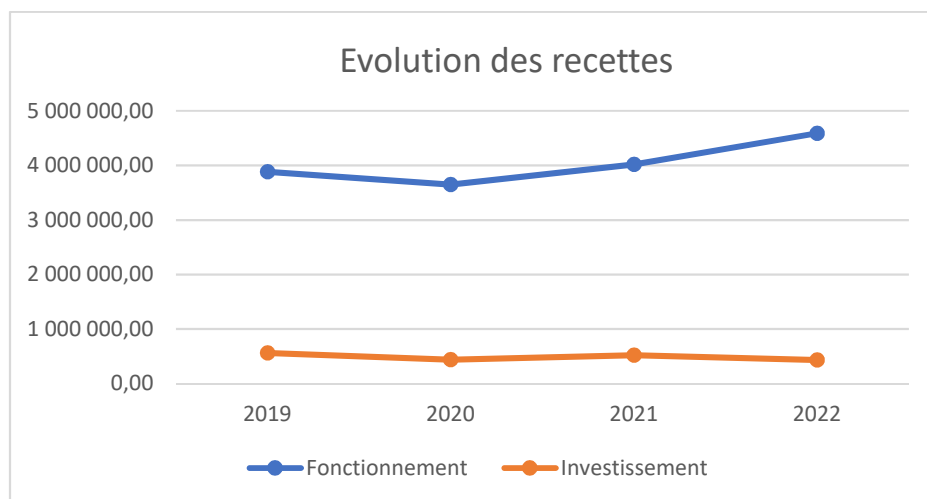
*La principale difficulté de ce budget :*

**Résultats en 2023 : Excédent de fonctionnement 248 673,86 €**

**Déficit d'investissement : - 111 328,93**



Evolution des dépenses				
Année	Fonctionnement	% évolution fonct.	Investissement	% évolution invest.
2019	3 794 630,47		638 825,34	
2020	3 527 439,77	-7,04%	517 821,67	-18,94%
2021	3 652 991,34	3,56%	611 983,45	18,18%
2022	3 942 689,14	7,93	607 619,97	-0,71%
2023	4 038 831,95	2,44	975 785,90	60,59
Prévi 2024	4 150 000,00		680 000,00	



<b>Evolution des recettes</b>				
<b>Année</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>% évolution fonct.</b>	<b>Investissement</b>	<b>% évolution invest.</b>
2019	3 881 454,34		561 433,32	
2020	3 650 346,69	-5,95%	440 031,34	-21,62%
2021	4 020 952,35	10,15%	522 118,24	18,65%
2022	4 590 633,73	14,17%	432 204,18	-17,22%
2023	4 287 505,81	-6,60%	864 456,97	100,01%
<b>Prévi 2024</b>	<b>4 150 000,00</b>		<b>750 000,00</b>	

### **Les données à prendre en considération :**

- Augmentation en dessous de l'inflation pour la redevance : 1€ par bac
- Livraison Mars 2024 des camions de collecte
- Contractualisation de l'emprunt pour le financement des camions
- Augmentation de la dotation des amortissements de (livraison 2023)
- Poursuite de l'étude du passage à la Collecte bimensuelle sur les bourgs-centres

### **• Point Ressources Humaines :**

#### **Prévision budgétaire**

	012 - Prévisions	012 - Réalisé
2019	1 445 000€	1 444 611 €
2020	1 310 000€	1 305 765 €
2021	1 275 300€	1 274 578 €
2022	1 246 000 €	1 312 737 €
2023	1 385 000 €	1 346 830 €
2024	1 393 000 €	

- **Point sur la dette de ce budget :**

Récapitulatif par catégorie de dettes	Dette en capital à l'origine	Dette en Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Annuité à payer en 2024	Dont	
				Intérêts	Capital
1641 – Emprunts	2 650 000 €	95 033,85 €	64 455,20 €	671 ,35 €	63 783,85 €
Totaux	2 650 000 €	95 033,85 €	64 455,20 €	671 ,35 €	63 783,85 €

En 2024, un emprunt sera réalisé. Il est évalué à ce jour à 600 000€ pour financer la livraison des camions prévu fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## Le Budget Centre de Santé :

- **Budget avec autonomie financière avec personnel**

### Contexte budgétaire

**Résultats en 2022 : Excédent de fonctionnement 4 695,81 €**  
**Excédent d'investissement : 22 312,31 €**

<i>Evolution des dépenses</i>		
<i>Année</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
2021	275 211,30	693 535,31
2022	650 863,46	16 340,40
2023	683 613,18	606
<b>Prévi 2024</b>	<b>735 000,00</b>	<b>5 00,00</b>

<i>Evolution des recettes</i>		
<i>Année</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
2021	279 135,88	713 583,94
2022	656 009,58	79 505,88
2023	688 308,99	22 918,31
<b>Prévi 2023</b>	<b>735 000,00</b>	<b>24 000,00</b>

### Contexte budgétaire

Un changement d'assiette de la subvention Teulade a été opéré en début d'année 2024 au niveau de la CPAM65. Il conduit à une régularisation des années 2021 et 2022 à hauteur de 52 621,22€.

Cette harmonisation au niveau des caisses de l'Occitanie laisse envisager que ce budget parviendra à une autonomie financière en 2024.

De plus, la signature de contrats « 400 MG » est toujours envisagée.

## Point Ressources Humaines :

### Prévision budgétaire

	012 - Prévisions	012 - Réalisé
2021	255 000 €	246 164,26 €
2022	630 000 €	601 792 €
2023	660 000 €	628 717 €
2024	700 000 €	

### Explication de l'évolution du 012 :

- Arrivée d'un médecin le samedi matin sur l'année entière
- Présence d'un médecin arrivé en 2023 sur l'année
- Augmentation de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Le Budget Hôtel d'Entreprises :

- **Budget sans autonomie financière avec personnel**

Ce budget retrace l'ensemble des écritures relatives aux immeubles de rapport de la collectivité.

### Contexte budgétaire :

En 2023, deux opérations de programmes ont perduré sur ce budget :

- Réaménagement et réfection de la toiture du pôle agroalimentaire (ancien super U) de Maubourguet
- Rénovation du groupe médical de Rabastens de Bigorre.

De nouveaux baux de location sont conclus sur le pôle agroalimentaire.

De plus, l'exercice budgétaire 2024 devrait être marqué par la concrétisation de deux ventes : une pour la Maison de santé de Vic en Bigorre et une autre concernant l'auberge de Montaner.

Budgétairement, l'année 2024 sera marquée par la prévision de travaux sur la maison de santé afin de prévoir de nouvelles installations d'imagerie médicale.

La collectivité reste vigilante sur l'état des friches commerciales se trouvant se le territoire. Dans le cadre de la compétence développement économique, elle se doit d'être facilitatrice dans l'installation de nouveaux porteurs de projet.

**Résultats en 2023 : Excédent de fonctionnement 104 362,79 €**

**Excédent d'investissement : 28 606,31 € (solde RAR 752 935,57€)**

### Prévision 2024 : Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Chap 011 : 190 000 €	Chap 70 : 15 000 €
Chap 65 : 5 €	Chap 75 : 270 000 €
Chap 66 : 20 000 €	Chap 77 : 500 €
Chap 67 : 3 500 €	
Chap 68 : 5 000 €	

### Point sur la dette de ce budget :

Récapitulatif par catégorie de dettes	Dette en capital à l'origine	Dette en Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Annuité à payer en 2024	Dont	
				Intérêts	Capital
1641 – Emprunts	1 736 662 €	1 030 164,10 €	125 812,76 €	13 979,66 €	111 833,10 €
Totaux	1 736 662 €	1 030 164,10 €	125 812,76 €	13 979,66 €	111 833,10 €

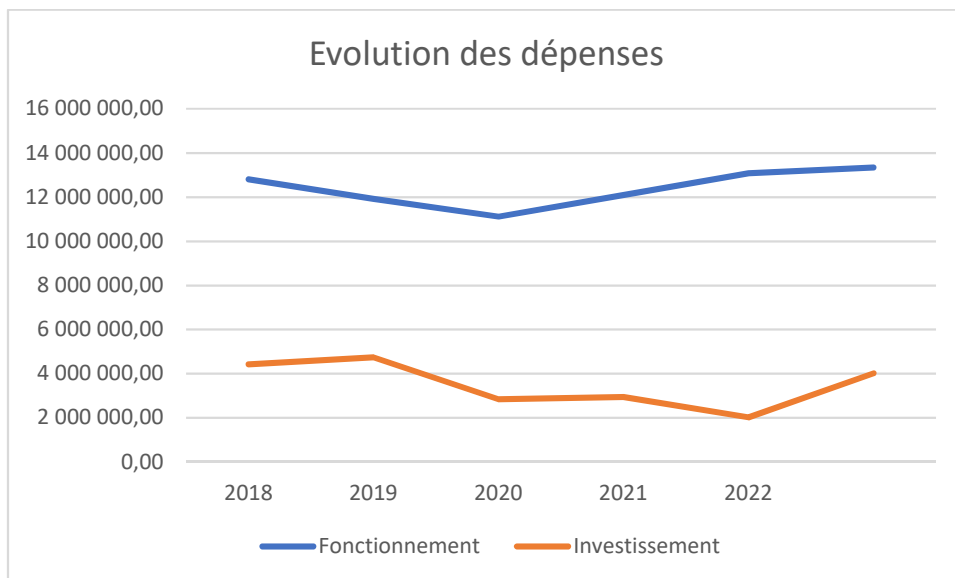


# Le Budget Principal :

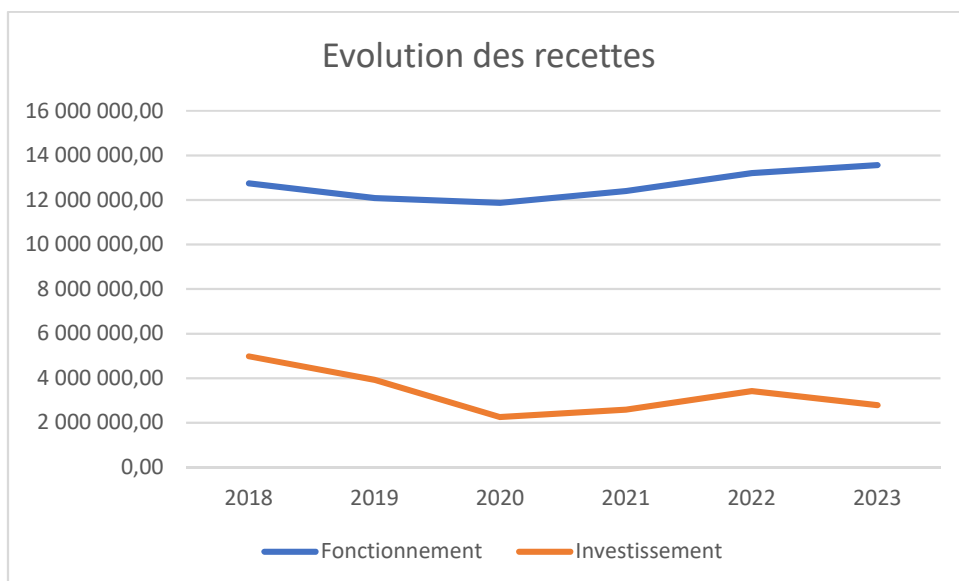
- Budget avec autonomie financière et personnel

**Résultats en 2023 : Excédent de fonctionnement 232 023,78 €**

**Déficit d'investissement : 1 224 408,74 € (solde RAR +359 091€)**



<i>Evolution des dépenses</i>				
<i>Année</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>% évolution fonct.</i>	<i>Investissement</i>	<i>% évolution invest.</i>
2018	12 802 086,38		4 429 139,24	
2019	11 916 399,24	-6,92%	4 742 669,89	7,08%
2020	11 118 190,57	-6,70%	2 846 492,75	-39,98%
2021	12 097 011,04	8,80%	2 949 098,84	3,60%
2022	13 087 030,64	8,18%	2 021 679,26	-31,45%
2023	13 339 697,00	1,93%	4 012 087,20	98,45%
<b>Prévisions 2024</b>	<b>13 650 000,00</b>			



<b>Evolution des recettes</b>				
<b>Année</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>% évolution fonct.</b>	<b>Investissement</b>	<b>% évolution invest.</b>
2018	12 743 446,07		4 979 823,07	
2019	12 090 230,67	2,91%	3 924 552,61	-21,19%
2020	11 870 840,12	-3,33%	2 256 659,24	-42,50%
2021	12 401 179,94	5,50%	2 593 376,36	14,92%
2022	13 216 494,74	10,43%	3 422 658,86	47,56%
2023	13 571 720,77	2,69%	2 787 678,46	-18,55%
<b>2023</b>	<b>13 850 000,00</b>		<b>2 500 000,00</b>	

*Face à l'incertitude des fractions de TVA estimées, les membres de la commission des finances réunis le 27 février 2024 préconisent d'estimer la fraction de TVA au montant réel 2022, et ce afin de limiter les risques de trop forts écarts entre prévisions / réalisations.*

## Prévision 2024 : Section d'investissement

Les principaux investissements de la collectivité se porteront, cette année encore, sur le budget Hôtel d'entreprises.

Toutefois, la collectivité poursuivra ses engagements sur la rénovation énergétique, que ce soit sur les écoles, la piscine, le désamiantage des toitures....

Le travail ne s'arrêtera pas non plus concernant les modifications du PLUi et la continuité des études déjà engagées.

### • Point sur la dette de ce budget :

Récapitulatif par catégorie de dettes	Dette en capital à l'origine	Dette en Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Annuité à payer en 2024	Dont	
				Intérêts	Capital
1641 – Emprunts	4 084 900 €	1 983 826,07 €	1 496 531,74 €	32 874,96 €	1 463 656,78 €
Totaux	4 084 900 €	1 983 826,07 €	1 496 531,74 €	32 874,96 €	1 463 656,78 €

Remboursement de l'emprunt court terme de 1 300 000€ en juillet 2024.

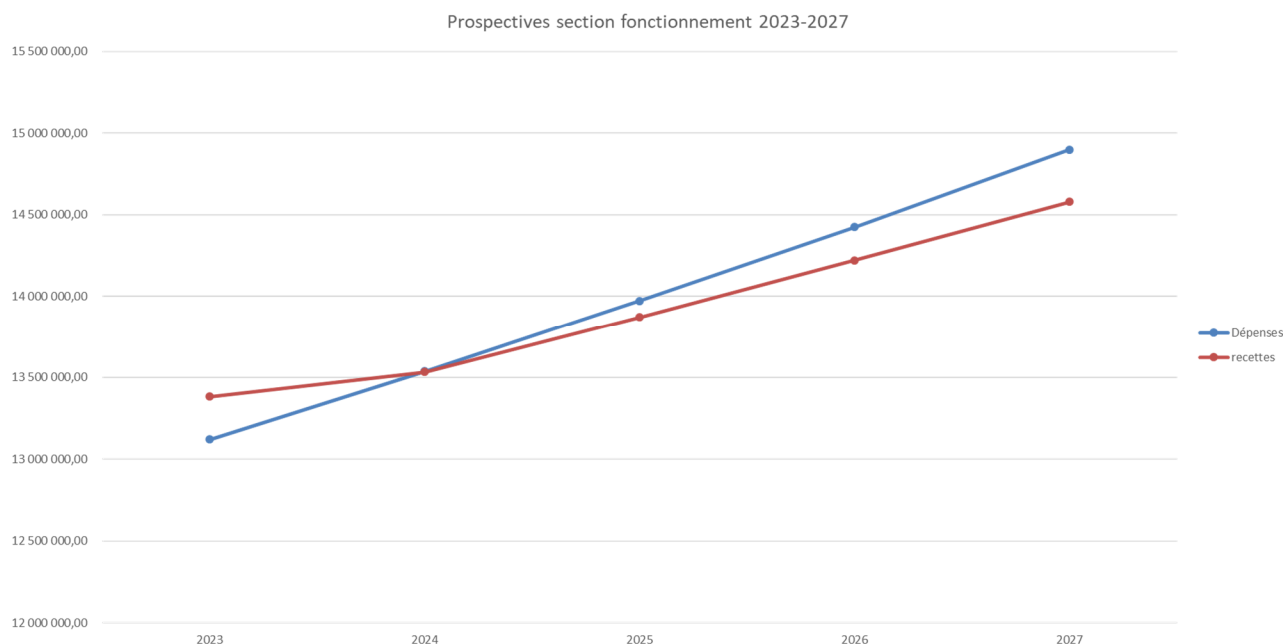
- **Point Ressources Humaines :**

Evolution du chapitre 012 depuis 2017 :

	012 prévu	012 réalisé
<b>2017</b>	<b>3 580 000</b>	<b>3 534 093</b>
<b>2018</b>	<b>4 857 865</b>	<b>4 752 888</b>
<b>2019</b>	<b>5 103 000</b>	<b>5 019 421</b>
<b>2020</b>	<b>5 370 000</b>	<b>5 158 612</b>
<b>2021</b>	<b>5 620 000</b>	<b>5 379 721</b>
<b>2022</b>	<b>5 660 000</b>	<b>5 712 830</b>
<b>2023</b>	<b>6 166 000</b>	<b>6 094 215</b>
<b>2024</b>	<b>6 453 500</b>	

Le chapitre 012 du budget principal intègre le personnel du budget Centre Multimédia dissous en 2023, soit 2 agents

- **Prospective financière**



Si la dynamique d'inflation (+ 2,5%/an) se poursuit et que les recettes augmentent au même rythme, alors la section de fonctionnement connaîtra l'effet ciseaux dès 2024.

## Fiscalité :

### Les taux :

Pour mémoire, les taux votés depuis 2017 pour la CCAM :

<b>Taxe d'habitation</b>	
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	<b>2,89 %</b>
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	<b>11,92 %</b>
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	<b>32,12 %</b>

L'incertitude sur les compensations de l'Etat a conduit les élus de la collectivité à établir un état de la fiscalité de la CCAM et également à la comparer avec les EPCI « voisins » de la CCAM.

A l'étude de cette photographie, nous pouvons faire deux constats :

- Des bases fiscales basses tant sur le foncier que sur la base CFE.
- Des taux de fiscalité bas. A compétences égales, il apparaît que les taux de fiscalité de notre collectivité sont dans la tranche basse, voire même les plus bas concernant les taxes foncières.

Les déconvenues financières sur les reprises de fiscalité et ce constat ont conduit le Président de la CCAM à :

- Mobiliser les élus parlementaires sur les conséquences des dernières réformes fiscales
- Mobiliser les services de l'Etat pour établir un contrat de partenariat privilégié « CCAM – DGFIP – Commune » afin de travailler sur une fiscalité plus juste sur notre territoire.

Toutefois, les membres de la commission finances ont défini la méthode d'évaluation des recettes suivante :

Après l'entretien avec Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, prévue dans les jours prochains, sur le montant de TVA à prendre en compte :

- Sans informations certaines : prise en compte du produit 2022 de compensation de Taxe d'Habitation.
- Si les dépenses de fonctionnement et les recettes attendues sur cette base ne s'équilibrent pas, alors le montant manquant sera répercuté sur le produit des taxes directes de fiscalité en actionnant le levier des taux de fiscalité.

## Données consolidées :

### Ressources Humaines

#### Prévision chapitre 012 :

	<b>2024</b>
<b>Dépenses de personnel (012)</b>	<b>8 666 000 €</b>
<b>Budget Principal</b>	<b>6 453 500 €</b>
<b>Budget Ordures Ménagères</b>	<b>1 393 000 €</b>
<b>Budget SPANC</b>	<b>119 500 €</b>
<b>Budget Centre de Santé</b>	<b>700 000 €</b>

#### Par budget :

	012 prévu					012 réalisé				
	Budget Ppal	Budget CMM	Budget OM	Budget SPANC	Budget CDS	Budget Ppal	Budget CMM	Budget OM	Budget SPANC	Budget CDS
2017	<b>3 727 950</b>					<b>3 666 515</b>				
	3 580 000	147 950				3 534 093	132 422			
2018	<b>5 005 865</b>					<b>4 871 746</b>				
	4 857 865	148 000				4 752 888	118 858			
2019	<b>6 658 350</b>					<b>6 563 706</b>				
	5 103 000	110 350	1 445 000			5 019 421	102 674	1 441 611		
2020	<b>6 864 000</b>					<b>6 647 343</b>				
	5 370 000	105 000	1 310 000	79 000		5 158 612	104 635	1 305 765	78 331	
2021	<b>7 295 000</b>					<b>7 105 319</b>				
	5 620 000	110 000	1 269 000	96 000	200 000	5 379 721	109 573	1 274 578	95 282	246 165
2022	<b>7 734 000</b>					<b>7 860 656</b>				
	5 660 000	117 000	1 217 000	110 000	630 000	5 712 830	119 335	1 312 737	113 783	601 972
2023	<b>8 416 000</b>					<b>8 276 004</b>				
	6 166 000	95 000	1 385 000	110 000	660 000	6 094 215	93 721	1 346 830	112 521	628 717
2024	<b>8 666 000</b>					<b>0</b>				
	6 453 500		1 393 000	119 500	700 000					

## Structure des effectifs :

Structure des effectifs par statuts :

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Fonctionnaires titulaires et stagiaires</b>	<b>177</b>	<b>173</b>	<b>168</b>	<b>167</b>	<b>168</b>
<b>Agents non titulaires permanents (CDI)</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
<b>Agents non titulaires non permanents (CDD)</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>44</b>	<b>70</b>	<b>67</b>
<b>Agents en contrats aidés</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
<b>Apprentis</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Effectif total tous statuts confondus</b>	<b>221</b>	<b>224</b>	<b>231</b>	<b>250</b>	<b>249</b>

L'augmentation de l'effectif entre 2022 et 2024 s'explique :

- Reprise en direct du Relais petit enfance + 2
- Compétence santé (recrutement médecin)
- Recrutement AESH temps périscolaire
- Remplacement de nombreux arrêts maladie

## Structure détaillée par service en 2024 :

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la communauté de communes.

<b>Service Administratif</b>	<b>21</b>
<b>Service Technique</b>	<b>24</b>
<b>Service Entretien locaux</b>	<b>6</b>
<b>Service Patrimoine</b>	<b>2</b>
<b>Service Médiathèque</b>	<b>7</b>
<b>Service Cinéma et Insertion prof</b>	<b>3</b>
<b>Espaces France Services</b>	<b>7</b>
<b>Service Gens du Voyage</b>	<b>1</b>
<b>Piscine</b>	<b>3</b>
<b>Groupes médicaux</b>	<b>7</b>
<b>Centre de Santé</b>	<b>7</b>
<b>Service Déchets</b>	<b>31</b>
<b>SPANC</b>	<b>3</b>
<b>Ecoles / ALSH</b>	<b>125</b>
<b>Relais Petite Enfance</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>

Equivalent Temps plein pour 2024 : 214.39

## Temps de travail et heures supplémentaires

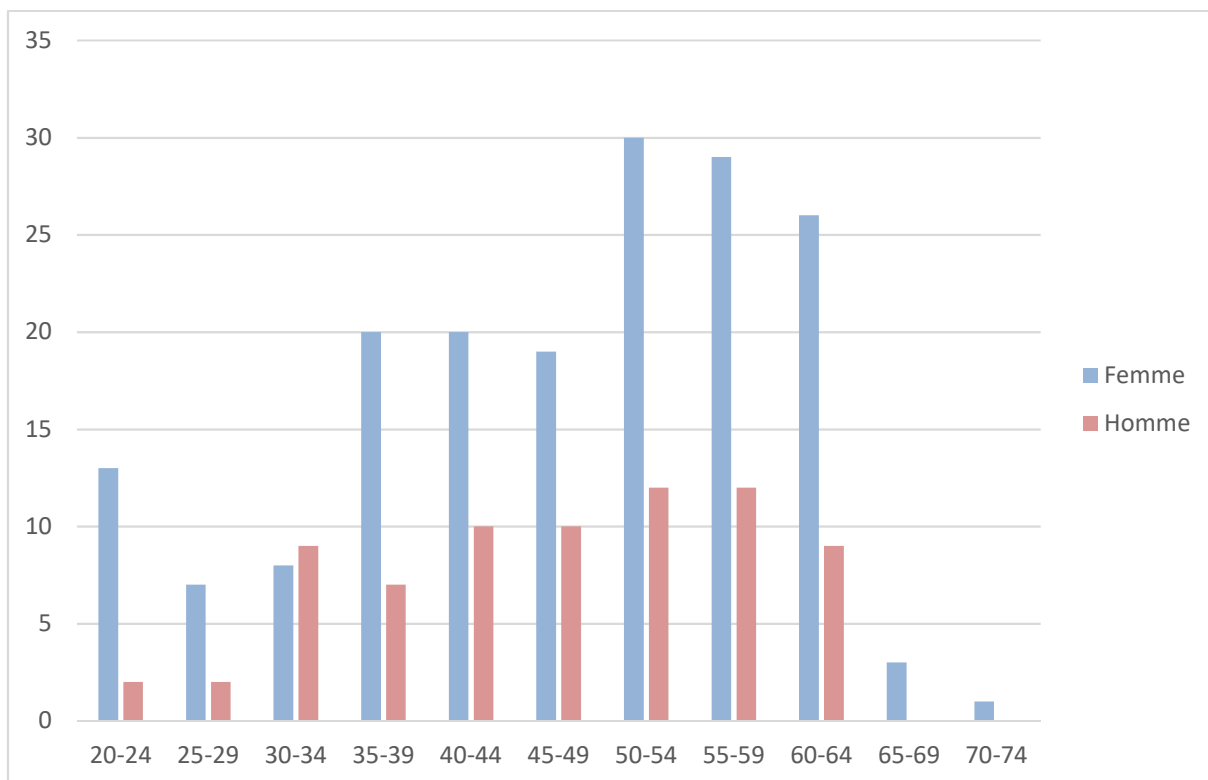
Le temps de travail légal est de 1607 heures par an pour un agent à temps complet.

La majorité des agents de la CCAM n'est pas à temps complet (essentiellement les agents travaillant dans les écoles).

Les heures supplémentaires seront récupérées en priorité avant d'être payées.

	2024
<b>Nombre d'agents à temps complet</b>	<b>118</b>
<b>Nombre d'agents à temps non complet</b>	<b>131</b>
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>

## Pyramide des âges



## Fiches compétences :

A la demande des élus, et sur proposition des membres de la commission des finances, la CCAM met à disposition, pour la première fois cette année, une série de fiches « compétences ».

Elles ont pour but de proposer une autre approche des missions de l'intercommunalité.

Aussi, elles ont vocation à évoluer tant sur leur contenu selon les attentes des élus que sur leur nombre selon les priorités et les compétences exercées.

Pour cette première année, seules les principales compétences ont été traitées.

La jeunesse, la mobilité, l'insertion ou bien les logements inclusifs n'ont pas fait l'objet d'une fiche car ces compétences sont en pleine évolution entre 2023/2024.

La restitution qui aurait pu en être faite n'a pas été jugée significative pour 2023.



## Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

**Encadrement du service mutualisé avec la petite enfance : 3 personnes dont 2,25 ETP**

**Coût de fonctionnement de la compétence :**

**3 417 515,46 €**



### Bâtiments

Ecoles : 31

Cantines : 29

Centre des loisirs : 7

RPI : 13

Dont 12 en liaison chaude

Dont 4 en régie directe



Dont : 011 : Frais de Fonctionnement 1 420 663,81 €

012 Frais de personnel : 2 917 314,19€

70 produits services (cantine, garderie, centre loisirs) : 918384,15€



### Structure des effectifs : 125 agents

Dont : - 67 Titulaires

- 58 Contractuels

- 19 temps complet

- 106 temps non complet



### Structure de la dette

Dont : capital dû au 31/12/2023 : 197 985,49 €

Prêt caf : pôle enfance rabastens : 21 000 €

**1 commission dédiée : Véronique Thirault**

**et 3 sous commissions : Magalie Larrang / Nathalie Iturria / Julie Carassus**

**Perspectives 2024 : développer la qualité de l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire**

# Petite enfance

## Bâtiments :

4 crèches dont une associative + Maison Assistants Maternels de Rabastens + Relais petite enfance Maubourguet



## Coût de fonctionnement de la compétence :

**60 605,54€\***

23 139 €

Recettes : 4 800 €

32 666,54 €

Dont :

011 frais de fonctionnement : 67 481,75 €

65 Subventions versées : 142 262,24 €

*\*Recette exceptionnelle : RBST CTG 133 336,46€*

• Loyer MAM: 4 800 €

Dont :

011 frais de fonctionnement : 5 286,49 €

012 Charges de personnel : 76 964,56 €

Recette : PS CAF 49 584,51 €

1 titulaire en TC et 1 contractuel en TNC

## Nombre d'enfants accueillis :

98 Enfants

12 Enfants

62 Assistantes Maternelles

## Perspectives 2024 :

Recrutement d'un cuisinier et d'un livreur pour la création de repas en interne pour les crèches.



# Pôle culture

## Salle de cinéma



- 1 bâtiment
- 8 091 spectateurs dont 4 616 scolaires
- 2 agents temps non complet
- Ciné-Theâtre : 9 animations pour 847 spectateurs

## Médiathèques



- 5 médiathèques
- 1885 lecteurs - 55 948 documents prêtés - 47 117 documents en fonds propres
- 7 agents dont :
  - 5 temps complet
  - 2 temps non complet
  - + bénévoles

## Patrimoine



- 2 sites
- 11074 visiteurs
- 7 agents dont :
  - 2 titulaires temps non complet
  - 5 saisonniers temps non complet

### Coût de fonctionnement de la compétence :

**617 008,66 €**

### 1 commission dédiée: Jean Pierre Curdi

**et 3 sous commissions : Bernard Roussin / Magalie Charron**

#### 16 565,80 € Dont :

011 frais de fonctionnement : 25 211,08 €  
012 Charges de personnel : 13 330,26  
Amortissement équipement : 9 250 €  
Recettes : 31 225,54 €

#### 388 668,23 € Dont :

011 frais de fonctionnement 106 088,57 €  
012 Charges de personnel : 288 781,29 €  
Recettes : 6 150 €

#### 56 329,79 € Dont :

011 frais de fonctionnement : 71 881,85 €  
012 Charges de personnel : 91 505,24  
65 Subv association droit privé: 104 620 €  
Recettes : 211 677,30 €

## Perspectives 2024 : Coordination interservices autour de la construction du pôle culture sur le territoire

**Abbaye** : En 2024, l'Abbaye de Saint Sever-de-Rustan est gérée par l'association Action Territoriale représentée par Alise Franck, coordinatrice. La CCAM continue de gérer l'animation et la valorisation du site en proposant des visites guidées et des manifestations culturelles.

**Château** : Une procédure de Délégation de Service Public en cours. 2024 sera la dernière année de gestion pour la CCAM pour une installation du nouveau gestionnaire prévue en 2025.

**Cinéma** : Elargir l'offre à destination du jeune public et enrichir l'offre pour le scolaire

**Médiathèque** : Poursuite de la formalisation de documents cadres commencée en 2023 (politique documentaire, charte d'action culturelle, charte du bénévolat, Schéma de développement de la lecture publique)

# Santé



## Bâtiments

- 3 groupes médicaux
- 1 centre de santé

## Structure de la dette : 1 emprunt MSP

Dont capital restant du au 31/12/2023 : 900 00 €

Coût de fonctionnement de la compétence :

91 967,17 €



Budget principal : 224 962,22 €  
011 frais de fonctionnement : 3 864,22 €  
012 Charges de personnel : 255 962,72 €  
Recettes : 134 864,72 €

## Revenus des locations des groupes médicaux : 155 458,57 €

Amortissements des Bâtiments : 22 463,52 € (msp non amortie)

## Perspectives 2024 :

**1 commission dédiée : Frédéric Ré / Isabelle Carchan**

Depuis sa création, la CCAM s'est fixée comme objectif majeur d'assurer la pérennité de la présence médicale sur son territoire en déclinant une feuille de route votée pour la mandature 2020-2026.

Ce volontarisme politique produit des résultats ; le positionnement adapté de notre collectivité permet à chaque médecin de trouver le mode d'exercice qui lui convient. Domaine néanmoins fragile où rien n'est jamais acquis, la politique communautaire de santé, érigée en priorité par les élus, se doit d'évoluer en permanence, tant pour doter le territoire d'un plateau technique attractif que pour disposer de capacités d'accueil de professionnels de santé.

## Structure des effectifs



- **Budget principal** = 7 secrétaires
  - 4 temps complet
  - 3 temps non complet
- **Centre de santé** = 2 secrétaires temps complet  
5 médecins
  - 2 temps complet
  - 3 temps non complet

### Centre de santé :

011 frais de fonctionnement : 19 912,04 €  
012 Charges de personnel : 628 717,24 €

Recettes : 688 308,99 €

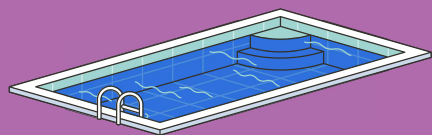
dont 100 000€ versés par le **Budget Principal**

Amortissements : 21 876 €

# Piscine

Coût de fonctionnement de la compétence :

262 830.32€



## Equipement

1 équipement frappé d'intérêt communautaire  
La piscine de Vic-en-Bigorre



Dont : 011 Frais de Fonctionnement : 201 009,63€  
012 Charges de personnels : 172 943.01 €

Recettes : 111 349,32 €



## Structure des effectifs

Dont : - 2 titulaires temps complet  
- 10 Contractuels temps non complet



## Nombre d'usagers

Dont :

- 12 721 entrées grand public
- 9 690 entrées associations
- Totalité des enfants scolarisés sur le territoire CCAM
- Accueil des collèves et lycées

**1 commission dédiée : Patrick Roucau**

## Perspectives 2024 :

Investissements : Acquisition d'une bâche thermique pour le grand bassin et d'un système de régulation pour la chaufferie  
Fonctionnement : Diminution du temps de travail des agents contractuels (- 60 000€)  
Fermeture de l'installation de 5 semaines supplémentaires - Optimisation des coûts des produits de traitement

# Gestion des Aires d' Accueil des gens du Voyage

Coût de fonctionnement de la compétence :

45 086,52€

## Equipement



2 Aires d' accueil

- Vic en Bigorre : 32 Places 16 emplacements
- Maubourguet : 16 Places 8 emplacements



## Structure des effectifs

Dont : - 1 Titulaire en temp complet

Soutient appuyé des agents des services techniques pour l'entretien des aires



Dont : 011 Frais de Fonctionnement : 72 968,80€  
012 Charges de personnels : 46 484,14 €

Recettes : 77 584 €

**1 sous - commission dédiée : Louis Dintrans / Charles Rocheteau**

# Voirie Communautaire



**Nombre de kilomètres de Voirie : 173, 249 km**

Dont : 4,992 kms de voirie sur zones d'activité et 168 257 kms de voirie sur les communes du territoire



**Coût de fonctionnement de la compétence :**

**155 887,46 €**

Dont :

- 145 000 € de remboursement convention d'épargneuse
- 9 960 € travaux d'entretien de la voirie

**Coût d'investissement : 300 000€ / AN**

Financement : 50% de FAR (département)

**1 sous commission dédiée : Roland Dubertrand /Joël Lacabanne**

---

**Perspectives 2024 : Amélioration des voies des zones d'activité**



# Services Techniques

## Direction services techniques : 1 ETP + 0,5

Bâtiments, Espaces verts, Voirie, Garage, Collecte, Déchetteries, Transfert, Gens du Voyage, Pool ménage

### Coût de fonctionnement du service :

1 097 793,12 €



- 011 frais de fonctionnement : 167 641,32 €
- 012 frais de personnel : 958 448,40 €
- Recettes : 28 296,60€

### 1 commission dédiée : Roland Dubertrand

et des sous-commissions : Eric Dufréchou / Michel Ménoni

## Fréquence des interventions :

Interventions Communes : 72 communes

Interventions Patrimoine : 35 installations communautaires

Interventions Ecoles : 31 écoles

Services Prêt de matériels : 3 chapiteaux / Grille Expo /  
barrières / vidéo projection / sonorisation



### Effectifs services techniques :

- 22 titulaires à temps complets
- 1 Titulaire à temps non complet
- 2 contractuels à temps non complet

*Les coûts du personnel d'entretien sont intégrés dans  
chaque compétence*



### Bâtiments :

- 3 Ateliers
- 1 Garage

## Perspectives 2024 :

Investissement : Acquisition de matériel pour l'installation des chapiteaux ( camion plateau - lestage)

Fonctionnement: Maintien de la masse salariale par l'optimisation du temps des contractuels et organisation d'un "magasin pièce" pour optimisation de coûts



# France Services



**Nombre d'usagés reçus en 2023 : 9 081**

Moyenne de sollicitations journalières :  
38



## Points d'accueil

3 Espaces France Service situés dans les bourgs centres  
+  
1 Permanence " Pyrénées-Atlantiques " à la Maison  
des Services Publics de Pontiacq -Viellepinte

**Coût de fonctionnement de la compétence :**

**55 373,73 €**



- 011 Frais de Fonctionnement : 10 234,48 €
- 012 Frais de personnel : 165 139,25 €
- Recettes : 120 000€



## Structure des effectifs

Dont : - 6 titulaires  
- 1 Contractuel  
dont :- 2 temps complet  
- 5 temps non complet

## Partenaires : 9

Dont :



**Perspectives 2024 : Conforter l'offre de services et à améliorer l'accueil des usagers  
Mutualisation de l'accueil sur Maubourguet et Vic-en-Bigorre**

# Pôle Environnement

## Ordures Ménagères

### Effectifs 33 Agents

32 ETP + 1 TNC



- 10 agents de collecte
- 8 agents en déchetterie
- 6 agents en transfert
- 2 agents polyvalent déchetterie / collecte / transfert
- 7 régie administrative



• 011 Frais de Fonctionnement : 2 285 756,48 €  
*Dont cotisation SMTD 1 596 883, 88€*

• 012 Frais de personnel : 1 200 865 €

- 4 déchetteries
- Flotte de camions

**2 commissions dédiées :**

**Jean-Marc Lafitte**

**Julien Lacaze**

---

**Perspectives 2024 :**

**Etude sortie SMTD vers Valor Béarn - Biodechets - étude compétence "eau -assainissement"**

## Service public

### d'assainissement non collectif

### Effectifs 4 agents

2,8 ETP + 0,36 TNC



- 3 Techniciens
- 1 agent administratif



- 011 Frais de Fonctionnement : 9 749,82 €
- 012 Frais de personnel : 112 521,37 €



### **Installations à contrôler sur le territoire**

- Nombre d'installation : 6 800
- Périodicité 8 ans

# Amménagement de l'espace

## Urbanisme

Coût de fonctionnement du service :

47 108 €



Plannification :

Effectif : 0,5 ETP



011 Frais de fonctionnement : 27 107 €

012 Frais de personnel : 20 001 €

2 commission dédiées :  
**Julien Lacaze**

## Habitat



Coût de fonctionnement : 0 €



Effectif : 0,25 assumé en interne

92 permanences réalisées, 388 personnes accueillies

Plus de 200 visites au domicile

110 dossiers de propriétaires déposés auprès de l'ANAH

*Les coûts de cette compétence sont portés en investissement tant pour le suivi animation que pour les aides portées aux dossiers d'amélioration à l'habitat*

**Perspectives 2024 :**

**PLUI : Approbation modification N°1 et prescription de nouvelles procédures**

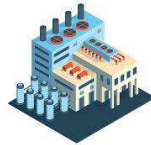
# Développement Territorial

Développement économique / Développement Agricole / Développement durable



**Permettre l'arrivée d'activités économiques nouvelles, le développement endogène d'activités déjà existantes sur le territoire par la mise à disposition de foncier ou de bâtiment à des conditions attractives ou en accompagnant techniquement, administrativement et politiquement les porteurs de projet et chef(fe)s d'entreprises dans la construction ou le financement de leurs ambitions.**

- 5 Zones d'activités
- 3 Hôtel d'Entreprises
- 1 Pôle agroalimentaire
- 1 Ferme/ pépinière d'entreprises maraîchères
- 92 entreprises sur les zones représentant 1 300 emplois



## Structure des effectifs

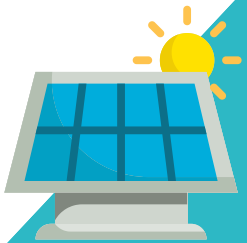
2 titulaires

- dont : - 0,50 temps non complet
- 0,25 temps non complet

**1 Commission dédiée : Robert Maisonneuve**  
**et 3 sous-commission : Loïc Guesdon / Christian Puyo / Patrick Baylere**

## Perspectives 2024 :

- Réflexions sur la problématique foncière et l'accueil d'entreprises sur le territoire
- Poursuivre la mise en réseau des entreprises du territoire par offres de formations/informations et intégration dans la démarche « Territoire d'Industrie »
- Accompagner le développement du Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre
- Etudes de faisabilité projet "Comptoir de la Bigorre / Sur les routes de Madiran"
- Finalisation de l'aménagement du Pôle Agroalimentaire de Maubourguet
- Finalisation du PCAET (+ ZAENR)
- Mise en œuvre du Tiers-Lieu « Défi'Occ Adour Madiran » : FabLab, Cube Immersif, Formations, coworking, télétravail, studio d'enregistrement, Espace jeunesse ...



# Service Administratif

Coût de fonctionnement du service :  
**1 325 628,38€**



## Direction :

1 Directrice Générale des services  
1 Directeur Adjoint  
1 assistante

- Effectif : 2 ETP

Nombre de services encadrés : 20



## Accueil :

- Effectif : 2



## Ressources humaines :

- Effectif du service 3,5
- Effectif géré : 249



011 Frais de fonctionnement : 277 722,51 €

012 Frais de personnel : 695 505,23 €

## Informatique :



Effectif : 1

23 services équipés + 31 écoles



## Comptabilité :

Effectif du service : 4,5

Dont :

1 responsable service  
0,5 assistante de gestion recettes  
1,5 agents SFACT dépenses  
0,5 agent commande publique  
1 agent Pôle environnement

- Nombre de budgets 11
- Nombre de mandats : 8 569
- Nombre de titres : 15 946

## Communication :

- Effectif : 1



## Perspectives 2024 :

Mise en place d'un plan de formation

Etude du changement de logiciel de gestion des ressources humaines et comptabilité

## Lexique des abréviations :

AP/CP : Autorisations de programme / Crédits de paiement

ALAE : Accueil de loisirs associé à l'école

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

CET : Contribution économique territoriale (CFE + CVAE)

CFE : Cotisation foncière des entreprises (Assise sur la valeur locative des entreprises)

CFU : Compte Financier Unique (fusion du compte administratif et du compte de gestion)

CFL : Comité des finances locales

CIF : Coefficient d'intégration fiscale

CLSH : Centre de loisirs sans hébergement

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DCTRP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGD : Dotation générale de décentralisation

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ERP : Etablissement recevant du Public

ETP : Equivalent Temps Plein

EURIBOR : L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois. Ce sont des indicateurs de conditions de taux d'intérêt.

FB : Foncier bâti

FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FDPTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

FNB : Foncier non bâti

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources

FPIC : Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales

FPU : Fiscalité professionnelle unique

GFP : Groupement à fiscalité propre

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

PEDT : Projet Educatif de Territoire

PIB : Produit intérieur brut

PLF : Projet de Loi de Finances

PLPFP : Projet de loi de programmation des finances publiques

PSR : Prélèvement sur les recettes de l'Etat

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

TGAP : Taxe Générales sur les Activités Polluantes